

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ www.sante.cgt.fr

→ Pour défendre nos établissements,
nos patient.e.s, pour la qualité
de nos pratiques professionnelles,
pour un système de santé orienté vers
l'intérêt général,
du 9 au 12 mars,
votez pour les listes de la CGT!

CTE
CAPL
CAPD

Élections professionnelles Fonction publique

MARS
2021

JE VOTE CGT



FACEBOOK :

CGT Santé Action Sociale



TWITTER :

@CgtSanteSocial



YOUTUBE :

Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :

CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

» ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

INFIRMIER.E
PUÉRICULTEUR-TRICE

VOTEZ
pour le
progrès social

Protection et démocratie sociale

Égalité

Conditions de travail

Garanties collectives



ÉLECTIONS
9 au 12 MARS 2021



Fonction Publique Hospitalière

Fédération Santé et Action Sociale CGT - 09/2020 Ne pas jeter sur la voie publique

INFIRMIER.E PUÉRICULTEUR-TRICE

UN-E SOIGNANT-E QUALIFIÉ-E EN SANTÉ DE L'ENFANT

La réorganisation perpétuelle du travail représente un critère de pénibilité important. Il est nécessaire de reconnaître l'investissement personnel que nous consacrons quotidiennement à notre travail. Nous exerçons une profession que nous avons choisie et pour laquelle nous aspirons à trouver satisfaction à l'exercer. Au lieu de cela, il nous est proposé de nouveaux corps d'exercice qui nous feront perdre la reconnaissance de la catégorie active, la pénibilité du métier et le départ anticipé à 57 ans.

La CGT réaffirme l'exigence d'avoir des puéricultrices dans les services de soins qui reçoivent des enfants pour une meilleure qualité de prise en charge des soins. Cette qualification correspond à un besoin réel et avéré.

Nous refusons l'approche centrée sur « l'acte technique » selon une orientation très productiviste et marchande du « prendre soin ». Nous voulons une reconnaissance des infirmier.ères spécialisé.e.s dans l'approche relationnelle qui est la base du prendre soin.

L'intégration de la profession des infirmier.e.s puéricultrices.teurs dans le cursus universitaire L.M.D, suite aux accords de Bologne visant à unifier le système d'enseignement supérieur européen, les travaux du référentiel de formation ont pu reprendre en avril 2017.

La CGT exige l'exclusivité de fonction des infirmier.e.s puéricultrices-teurs revendiquée depuis de nombreuses années par la profession. Le niveau de qualification et de la responsabilité engagée doivent être reconnus dans une vraie grille salariale de catégorie A (pour la FPH) équivalente pour le secteur privé.

Il faut repenser le travail en équipe autrement qu'en une succession d'interventions indépendantes et créer les conditions d'une véritable équipe pluridisciplinaire au service de la santé de l'enfant.

La CGT réclame d'urgence l'ouverture de négociations sur les effectifs, les formations, les budgets... Nous réclamons l'arrêt des restructurations et des fermetures de lits.

La plus-value des puéricultrices-teurs réside dans la qualité de leur expertise et des savoirs pour la prise en charge de l'enfant, leur professionnalisme dans une équipe pluridisciplinaire enrichi la prise en charge globale du patient.

En 2012, le pseudo droit d'option des infirmier.e.s puéricultrices-teurs de la FPH a donné le « choix » de rester en catégorie « active » avec un départ possible à 57 ans, ou d'intégrer la catégorie A « sédentaire » avec un rallongement de la carrière de 5 ans... pour quelques euros de plus ! Laissant de côté nos collègues exerçant dans le privé.

L'Ordre national infirmier est resté muet sur la perte de reconnaissance de la pénibilité de la profession. Un motif supplémentaire pour demander l'abrogation des lois portant création des Ordres professionnels.

LA CGT REVENDIQUE

Pour La CGT il est primordial :

- **De reconnaître nos qualifications.** Pour un niveau de formation initiale en Master, la CGT propose un début de carrière à 2 fois le SMIC, à partir d'un SMIC réévalué à 1 800 euros pour rattraper les pertes cumulées du pouvoir d'achat.
- **L'exclusivité de fonctions et d'actes exercés dans toutes les unités accompagnant la prise en charge de l'enfant et la protection du titre par une exclusivité de fonction.** Cela doit s'accompagner de dispositions transitoires et d'une politique de formation volontariste pour les IDE qui souhaitent devenir puéricultrices-teurs.
- **Un déroulement de carrière intégrant tous les aspects de la qualification et les primes qui permette de doubler la rémunération sur la carrière.**
- **Reconnaissance de la catégorie active, de la pénibilité du métier et abrogation de l'article 37 de la loi sur la rénovation du dialogue social qui met en extinction de la catégorie active les infirmier.e.s, IADE, IBODE et des infirmier.e.s puéricultrices-teurs, cadres et cadres supérieurs de santé.**
- **La CGT est contre les Ordres professionnels et continuera sa résistance.** Leur utilité est contestée par la profession qui l'a démontrée par sa non-adhésion massive.
- **Amélioration des conditions de travail :** L'insuffisance des budgets hospitaliers, les pénuries organisées de personnel qualifié ont contribué à une dégradation des conditions de travail. Les millions d'heures de travail supplémentaires cumulées ne sont pour partie ni payées, ni récupérées. L'épuisement professionnel est une réalité quotidienne.

**9 au 12 MARS 2021
VOTEZ CGT !**